

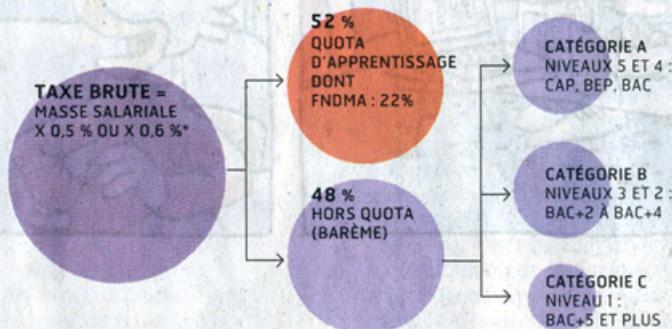
Les grandes écoles se battent sur les ressources de la taxe d'apprentissage

C'est, pour les grandes écoles, un sujet hautement stratégique. Qui, au moment où les formations par alternance sont au cœur des réflexions du gouvernement, mobilise toutes les attentions : la taxe d'apprentissage. Elle représente au bas mot 1,9 milliard

22%

La part du budget du groupe Essec financée par la taxe d'apprentissage.

COMMENT SE DÉCOMPOSE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



* HORS LES DÉPARTEMENTS 57, 67 ET 68 OÙ LE TAUX EST DE 0,26 % OU 0,31 2 %
SOURCE : « LES ÉCHOS »

d'euros. « *Le sujet est ultrasensible, archi-urgent, important* », lâche Pierre Tapie, président de la Conférence des grandes écoles (CGE) et patron d'un des pionniers de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, le groupe Essec. S'il tire la sonnette d'alarme sur la question, c'est que ce trésor de guerre peut représenter jusqu'au quart du budget des grandes écoles et très souvent entre 10 % et 15 %.

Cette ressource des grandes écoles provient notamment de la partie de la taxe d'apprentissage appelée le « barème », qui n'est pas directement destinée à financer ces formations par alternance. Les entreprises peuvent en effet décider d'attribuer jusqu'à 48 % de la taxe qu'elles paient aux établissements de formation de leur choix, y compris ceux qui ne proposent pas d'apprentissage. Les grandes écoles

utilisent cet argent pour financer leurs cursus traditionnels, réduisant d'autant les frais de scolarité. Seuls 52 %, soit 1 milliard d'euros, doivent en effet obligatoirement financer des formations d'apprentis, dont la moitié vient alimenter le Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA). Les grandes écoles qui ont des filières apprentissage touchent donc une partie de cette

fraction de la taxe appelée le « quota ». Pour le groupe Essec, la taxe d'apprentissage représente par exemple 22 % de son budget (hors formation permanente), soit 13 millions d'euros, dont 8 millions pour l'apprentissage. AHEC, qui n'a pas développé de filière apprentissage, la taxe représente 4 % du budget – soit 4 millions d'euros – issus, donc, de la collecte du barème.

Casus belli

Les grandes écoles mènent donc des campagnes ultra-actives auprès des entreprises afin de les convaincre de les financer, via les organismes collecteurs de l'apprentissage. Leur lobbying s'est étendu ces derniers temps aussi aux pouvoirs publics. Objectif : empêcher que, dans le cadre de la réforme qu'il prépare et devrait annoncer en mars, le gouvernement ne vienne réduire le « barème » au profit du financement spécifique de l'apprentissage pour réaliser l'objectif qu'il s'est fixé de passer de 600.000 à 900.000 jeunes formés en alternance. L'hypothèse d'une

baisse du « barème » à 28 % a été un temps évoquée. Un casus belli pour les grandes écoles. « *Nous leur avons dit que ce serait une grave erreur* », explique Pierre Tapie. Un message entendu puisque ce projet est, pour l'instant, ajourné.

Mais la bataille ne s'arrête pas là. « *Il faut absolument cesser tous les agissements qui mènent à faire disparaître le barème, c'est le premier problème aigu* », martèle Pierre Tapie, qui doit s'entretenir avec le cabinet de la ministre chargée de l'Apprentissage, Nadine Morano, au titre de la CGE. Invoquant son opacité et son manque d'efficacité, le directeur général du groupe Essec veut également demander la suppression du FNDMA, chargé d'assurer une péréquation financière entre les différents centres de formation des apprentis (CFA). La CGE a un autre souci : elle estime que les conseils régionaux concentrent leurs financements sur l'apprentissage au niveau du CAP ou du BEP au détriment de l'enseignement supérieur.

ISABELLE FICEK

Cinq fois plus d'apprentis en quinze ans dans le supérieur

De plus en plus de formations en apprentissage sont proposées dans les grandes écoles et les universités. Fin 2010, il y avait plus de 100.000 apprentis dans l'enseignement supérieur.

Le nombre d'apprentis dans l'enseignement supérieur a été multiplié par cinq en quinze ans, passant de 20.000 en 1995 à plus de 100.000 fin 2010, selon les chiffres du ministère de l'Enseignement

supérieur. Entre 2001 et 2008, l'augmentation sur les masters est de 130 %, tirée, entre autres, par les grandes écoles. « *L'apprentissage s'est beaucoup développé ces dernières années dans les écoles de management et d'ingénieurs, même si la taxe ne suffit pas toujours à le financer* », constate Jean-Paul Soubeyrand, directeur général de l'Institut supérieur d'électronique de Paris (Isep), chargé de l'apprentissage à la CGE.

Selon l'enquête 2009 de la CGE, 32 écoles de commerce (sur 37 membres) et 73 écoles d'ingénieurs (sur 150 membres) proposaient cette filière pour un total de 12.300 apprentis. Parmi les dernières à ouvrir leur cursus à l'apprentissage, l'enquête relevait Télécom ParisTech ou encore l'École centrale de Paris. Ces formations bénéficient souvent à des étudiants qui auraient sinon recours à l'emprunt pour financer leurs étu-

des. Elles consolident aussi le lien entre les écoles et les entreprises, qui, finançant les apprentis, sont aussi incitées à verser aux écoles leur « barème » (lire ci-dessus).

Capacité d'accueil insuffisante

Sciences po propose également des masters en apprentissage. Les universités ne sont pas en reste, avec des licences et surtout des masters, notamment dans les secteurs industriel, économie gestion,

technologie. « *Nous l'encourageons, notamment en finançant de la même façon que les autres les étudiants en apprentissage, ce qui représente un avantage pour les universités. Même si, dans le supérieur comme ailleurs, nous sommes confrontés au problème de capacités des entreprises à accueillir et financer les apprentis* », indique-t-on dans l'entourage de la ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Pécresse. I. F.